

HONORAIRES

TRANSACTION LOCAUX HABITATION (à la charge du mandant)

De 0 à 60 000 Euros :	forfait 4 500 Euros TTC
De 60 001 Euros à 120 000 Euros :	7 % TTC
Au dessus de 120 001 Euros :	6 % TTC

(TVA à 20,00 %)

TRANSACTION TERRAIN (à la charge du mandant)

6 % TTC du prix de vente (hors droits de mutation) : TVA à 20,00 %

LOCATION

Barème à compter du 15/09/2014

Honoraires pour les baux d'habitation régis par la loi 89-462 du 06/07/1989

- LOCATAIRE : Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 12€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire
- BAILLEUR : Visites du logement, constitution du dossier, rédaction du bail 12€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur + Forfait entremise de négociation : 150€ à la charge du bailleur.
- État des lieux d'entrée : 3€TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

RCS : Nanterre B 418121109

Siège social : 50, Rue Boucicaut – 92260 FONTENAY AUX ROSES